

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 24038

SEANCE du: 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS	S		
Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU jusqu'à 20h15
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / E		
Anne ROUX, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU jusqu'à 20h15 – excusée à partir de 20h15	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Marinette TALLIER, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON, pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Nathalie MOREAU, pouvoir à Etienne HUCAULT	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Pascal GABILY à partir de 20h15

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville
Assistait également : Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques

Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Acquisition de combustibles : approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la commune de Bressuire, le Centre Communal d'Action Sociale et le Golf de Bressuire et autorisation d'engagement et de signature de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

Dans le cadre de L'ACQUISITION de COMBUSTIBLES, la collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, selon les articles du Code de la Commande Publique.

Afin de coordonner et optimiser la politique d'achat pour tendre vers des économies compte tenu des volumes d'achats, la Commune de Bressuire, le Centre Communal d'Action Sociale et le Golf de Bressuire, ont souhaité constituer un groupement de commandes.

Il s'agira d'un accord cadre mono-attributaires qui s'exécutera à bons de commandes, en vertu des L2113-6 – L2113-7 - R2124-1, L2124-2 - L1111-3 – L2125-1 - R2121-8 – R.2162-4 – R.2162-5 - R2162-13 – R2162-14 du code de la Commande Publique d'une durée d'un an renouvelable trois fois, soit une durée totale de 4 ans.

Il se décompose en 6 lots répartis, comme suit :

LOTS	COMMUNE DE BRESSUIRE	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	BRESSUIRE GOLF	TOTAL par lot
LOT 1 - CARBURANT	125 000.00 € HT soit 150 000.00 € TTC	5 000.00 € HT soit 6 000.00 € TTC	2 916.66 € HT soit 3 500.00 € TTC	132 916.66 € HT soit 159 500.00 € TTC
LOT 2 – G.N.R. (Gazole Non Routier)	45 000.00 € HT soit 54 000.00 € TTC	/	15 000.00 € HT soit 18 000.00 € TTC	60 000.00 € HT soit 72 000.00 € TTC
LOT 3 - FIOUL	25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC	/	/	25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC
LOT 4 – COMBUSTIBLE MOTOCULTURE	12 000.00 € HT soit 14 400.00 € TTC	/	3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC	15 000.00 € HT soit 18 000.00 € TTC
LOT 5 : PLAQUETTES BOIS	20 000.00 € HT soit 22 000.00 € TTC	/	/	20 000.00 € HT soit 22 000.00 € TTC
LOT 6 - GRANULES BOIS	20 000.00 € HT soit 22 000.00 € TTC	/	/	20 000.00 € HT soit 22 000.00 € TTC

ETANT PRECISE que

→ Le Centre Communal d'Action Sociale adhère au groupement pour le LOT 1 et le Golf de Bressuire uniquement pour les LOTS 1-2 ET 4.

La constitution et le fonctionnement du groupement sont formalisés dans une convention constitutive entre les parties, selon les dispositions des articles L2113-6, L2113-7 du Code de la Commande Publique dont les principales clauses sont les suivantes :

- MISSION de coordonnateur assurée par la Commune de Bressuire ayant qualité de Pouvoir Adjudicateur, jusqu'à la signature et la notification de l'accord cadre, chaque Commune membre du groupement et association, se chargeant de son exécution à hauteur des besoins pour lesquels elle s'est engagée,
- ORGANISATION de l'ensemble de la procédure d'achat par le coordonnateur : accord cadre à bons de commandes selon la procédure d'appel d'offres ouvert et attribution par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur,
- DUREE de la convention à compter de la date de signature et de l'obtention de son caractère exécutoire jusqu'à la notification de l'accord cadre avec transmission de la copie de l'acte d'engagement au Centre Communal d'Action Sociale et à l'association du Golf de Bressuire, pour exécution.

Les modalités administratives, techniques et financières sont précisées dans la convention, dont l'approbation est soumise à l'assemblée de chaque collectivités adhérentes (CM du 18/03/2024 pour Bressuire, Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, le 20/03/2024 et Conseil d'Administration pour l'association du Golf le 13/03/2024).

VU les articles L2113-6, L2113-7 du Code de la Commande Publique régissant les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre des groupements de commandes,

VU la convention de groupement de commandes pour l'ACQUISITION de COMBUSTIBLES entre

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_038-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024 la Commune de Bressuire, le Centre Communal d'Action Sociale et le Golf de Bressuire, VU les articles L2113-6 – L2113- 7 - R2124-1, L2124 - L1111- 3 & 4 – L2125-1 - R2121-8 – R.2162-4 – R.2162-5 - R2162-13 – R2162-14 du Code de la Commande Publique

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre relatif à L'ACQUISITION DE COMBUSTIBLES pour la Commune de Bressuire, le Centre Communal d'Action Sociale et le Golf de Bressuire, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois - durée totale : 48 mois,
- D'ADHERER au groupement de commandes entre la Commune de Bressuire, le Centre Communal d'Action Sociale et le Golf de Bressuire,
- DE DESIGNER la Commune de Bressuire « Coordonnateur » de ce groupement avec la qualité de Pouvoir Adjudicateur,
- D'AUTORISER le coordonnateur à engager la procédure correspondante, signer et notifier l'accord cadre, l'exécution étant assurée par chacun des membres du groupement, en fonction des besoins propres pour lesquels il s'est engagé,
- DE CONVENIR que la Commission d'attribution de l'accord cadre est la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur et la présidence assurée par le représentant du Pouvoir Adjudicateur,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération,
- D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT

Hrank

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20240322-DG_DEL_2024_038-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Emmanuelle ME